

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 février 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame PARE, adjointe au Maire.

**Date de convocation** : 17 février 2014

**PRÉSENTS** : Mme PARÉ M., LE LEVÉ Ph., LE GOFF Cl, LE LEUCH J. L., LE BLIMEAU D., GAUTIER Y., JAFFRE Claude, Mmes LE CORRE M. H., BOULAIS Ch., M. LE SAUSSE M., Mmes PONGERARD M. Fr., CORLAY I., MM LE BORGNE E., JUSTOM Ph, LE BOSSER B., LE SERREC Ph, MM. TIBULLE L., LE PADELLEC P., Mmes LE HUEC M. A. et LE BRAS Ch.

### **ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Jean-Michel CORLAY a donné pouvoir à Philippe LE LEVE

Valérie LEGROS a donné pouvoir à Martine PARE

Nathalie LE LABOUSSE a donné pouvoir à Marie-Aimée LE HUEC

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté.

Isabelle CORLAY a été élu secrétaire de séance.

### **D-24FEVRIER2014-1**

#### **RESTAURATION SCOLAIRE – MARCHÉ**

Le groupement de commande constitué des communes de Kervignac, Nostang, Plouhinec, Sainte Hélène, Riantec et Merlevenez a décidé de lancer un marché de fournitures et de livraisons de repas en liaison froide destinés à leurs restaurants scolaires respectifs, ceci pour obtenir les meilleurs prix possibles, le précédent marché arrivant à échéance.

Quatre sociétés ont répondu à la consultation lancée par ce groupement de commande. Il s'agit de :

- Resteco
- Compass Group France – Scolarest
- Océane de Restauration
- Ansamble SAS – Breiz Restauration

Mme Martine PARE, membre de la commission d'appel d'offres de ce groupement, donne lecture du rapport d'analyse. La société Océane de Restauration est la mieux-disante.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de retenir la société Océane de restauration et autorise M. le Maire à signer le marché qui sera conclu pour une période d'une année, renouvelable trois fois (durée maximum 4 ans).

### **D-24FEVRIER2014-2**

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBBO**

Monsieur le Maire expose que le projet de modification des statuts de la communauté de communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO) est soumis au conseil municipal.

Cette modification porte sur :

- le transfert de propriété de la salle intercommunale de sports à la commune de Kervignac

- l'intégration aux compétences, l'aménagement numérique du territoire suite à l'élaboration du schéma d'aménagement numérique,
- certaines compétences par rapport au contexte réglementaire.

Les articles concernés ci-dessous sont modifiés comme suit :

4-5-7 Réseaux publics et services locaux de communications électroniques.

Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les activités suivantes :

l'établissement d'infrastructure et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L 32 du code des postes et communications électroniques,

l'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants,

la mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,

l'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques,

la fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finaux, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales ;

Modification des compétences existantes comme suit :

4-2-5 : Suppression de la ligne « Office de tourisme d'Hennebont dans le cadre d'une convention d'objectifs »

4-4-3 : suppression de la ligne : « toute autre action répondant aux besoins de la population RMI du territoire » et remplacement par « toute autre action répondant aux besoins des personnes bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA) sur le territoire. »,

4-5-1 suppression de la compétence facultative ligne : « la salle de sports de Kervignac réalisée en 2008-2014 » et remplacement par « participation à la réalisation de la salle de sports de Kervignac »

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve la modification des statuts de la communauté de communes Blavet Bellevue Océan tels que présentés.

**D-24FEVRIER2014-3**

**AMÉNAGEMENT CHEMIN DES PRÉS DE LOCOHIN ET RUE DU PONT GLAZ**

Claude LE GOFF, adjoint aux travaux, présente un avenant pour la fourniture et la mise en œuvre d'un mélange terre pierre qui sera mis sur l'accotement sur une largeur de 50 cm, le long des bordures basses afin de les caler. Montant : 4 360 € ht.

|                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| Montant initial du marché : | 225 393,50        |
| Avenant n° 1                | : 10 120,00       |
| Avenant n° 2                | : <u>4 360,00</u> |
| Total.....                  | 239 873,50 € ht   |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés vote l'avenant n°2 et autorise M. le Maire à le signer avec l'entreprise PIGEON, titulaire du marché.

Philippe LE LEVE, adjoint à l'urbanisme, chargé du suivi des travaux depuis de nombreuses années, souligne que c'est la première fois qu'il a rencontré autant de difficultés. Un riverain de la rue du Pont Glaz a tout fait pour monter le voisinage contre les travaux en cours. Finalement, il s'est retrouvé isolé dans sa contestation systématique. Une stricte application du marché a été faite alors qu'une variante lui était proposée pour répondre à sa demande, proposition qu'il a, bien entendu, rejetée.

#### **D-24FEVRIER2014-4**

### **TRAVAUX DE BATIMENTS – MAITRISE d'ŒUVRE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, demande qu'une consultation soit faite auprès de 2 maitres d'œuvre pour les travaux suivants :

- mise en place d'un nouveau système de chauffage à la cantine (pour la partie ancienne)
- réfection du toit de la cantine
- rénovation du logement au-dessus de l'ancienne garderie
- établissement d'un cahier des charges pour le remplacement d'ouvertures dans des bâtiments communaux

#### **D-24FEVRIER2014-5**

### **INFORMATION SUR DES TRAVAUX DE BATIMENTS**

Claude LE GOFF, adjoint aux travaux, rapporte que les travaux d'isolation ont été faits, comme prévu, à la salle Xavier GRALL, le logement au-dessus de la poste et la salle GAUGUIN pour un coût net à la charge de la commune de 7 102,92€ ht compte-tenu de la subvention « objectif éco » obtenue de 4 295,10 €.

Le local rangement de la salle Xavier GRALL a été entièrement rénové. La salle GAUGUIN va également faire l'objet d'un toilettage : peinture, cimaise de protection tout autour de la salle, plaques du plafond à changer et l'étanchéité des skydoms à vérifier.

#### **D-24FEVRIER2014-6**

### **COMPTAGE DE LA VITESSE à KERPLÉVERT**

Les riverains ont attiré l'attention des élus sur la vitesse excessive de certains véhicules sur la voie communale n° 19 qui borde le village de Kerplévert, limitée à 50 km/h.

Un premier comptage de vitesse a été fait du 6 au 12 décembre 2013, dans le sens Merlevenez-Kerplévert. 71% des mesures faites correspondent à des véhicules circulant à plus de 50 km/h, 41% à plus de 60 km/h et 13% à plus de 70 km/h avec des pointes à 100 et 115 km/h.

Un deuxième comptage de vitesse a été fait du 13 au 19 décembre 2013, dans le sens Kerplévert-Merlevenez. 51% des mesures faites correspondent à des véhicules circulant à moins de 30 km/h et 4 % roulant à plus de 50km/h.

Si le deuxième comptage est satisfaisant, le premier est plutôt préoccupant et confirme les inquiétudes des riverains.

Claude LE GOFF, l'adjoint aux travaux, en a parlé à l'entreprise EUROVIA qui va établir un devis pour la pose de bandes rugueuses. Claude JAFFRE, conseiller municipal, rétorque que ce dispositif est bruyant.

Il sera demandé à la gendarmerie de Port-Louis de faire des contrôles de vitesse et de verbaliser si nécessaire. Les habitants de Kerplévert seront invités à une réunion pour en débattre et tenter de trouver une solution compatible avec la réglementation en vigueur.

#### **D-24FEVRIER2014-7**

### **INFORMATION SUR LA NOUVELLE STATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Philippe LE LEVE, l'adjoint à l'urbanisme, rappelle l'obligation faite à la commune de Merlevenez par les services de l'Etat, de construire une nouvelle station pour répondre aux normes en vigueur.

Une première réunion s'est tenue, le 14 janvier 2014, avec le cabinet ARTELIA à qui la maîtrise d'œuvre a été confiée. Il convient de définir la filière adaptée en tenant compte des contraintes environnementales. Une étude topographique est en cours.

Par ailleurs, pour remédier aux infiltrations parasites des eaux pluviales dans le réseau des eaux usées, le cabinet ARTELIA est chargé d'établir un diagnostic précis et de présenter une programmation des mesures à prendre pour y remédier. Coût : 5 000 € ht.

#### **D-24FEVRIER2014-8**

### **INFORMATION SUR LE PERSONNEL**

5 agents + 1 apprenti travaillent aux services techniques. L'un des agents est en arrêt depuis septembre dernier. Dans l'attente qu'il reprenne son poste et pour faire face à la charge de travail, 2 contrats aidés ont été recrutés provisoirement : Jean-Luc CORVESTE pour une durée de un an et Tidiane KOUYATE pour une durée de 6 mois.

#### **D-24FEVRIER2014-9**

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

François-Xavier BOUSSEMARY, l'animateur, quitte la commune de Merlevenez pour celle d'Auray. Il sera remplacé par Fabrice KERVADEC.

Par conséquent, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- supprime le poste d'animateur à compter du 22 mars 2014, date à laquelle François-Xavier BOUSSEMARY ne fera plus partie des effectifs de la commune de Merlevenez
- crée un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe qui sera occupé par Fabrice KERVADEC, avec une date d'effet au 12 mars 2014.
- modifie le tableau des effectifs ci-dessous :

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

#### **Filière Administrative**

| <b>Grade</b>  | <b>Temps Complet</b> | <b>Temps Partiel</b> | <b>Temps Non Complet</b> |
|---|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Attaché Principal                                       | 1                    | -                    | -                        |
| Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe             | 1                    | -                    | -                        |
| Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe | 2                    |                      |                          |
| Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe           | 1                    | -                    | -                        |
| Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe           |                      | -                    | 1                        |

## Filière Technique

| Grade                             | Temps Complet | Temps Partiel | Temps Non Complet |
|-----------------------------------|---------------|---------------|-------------------|
| Adjoint technique 2ème classe     | 3             |               | 14                |
| Adjoint technique 1ère classe     | 1             |               |                   |
| Adjoint technique Pal 2ère classe | 1             |               |                   |
| Apprenti                          | 1             |               |                   |

## Filière Médico Sociale

| Grade             | Temps Complet | Temps Partiel | Temps Non Complet |
|-------------------|---------------|---------------|-------------------|
| ATSEM 2ème classe | -             | 1             |                   |

## Filière Animation

| Grade                           | Temps Complet | Temps Partiel | Temps Non Complet |
|---------------------------------|---------------|---------------|-------------------|
| Adjoint d'animation 2ème classe | 1             |               | 3                 |
| Animateur                       |               | -             | -                 |
|                                 | 12            | 1             | 18                |
|                                 | 31            |               |                   |

### D-24FEVRIER2014-10

#### SCOT (schéma de cohérence territoriale)

La commune de Merlevenez fait partie du SCOT du pays de Lorient. A ce titre, elle a un délégué titulaire qui siège au sein de cette assemblée et un délégué suppléant.

Fortuné LE CALVE était titulaire et Philippe LE LEVE, suppléant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés désigne : Claude LE GOFF, titulaire et Philippe LE LEVE, suppléant.

### D-24FEVRIER2014-11

#### LE POINT SUR L'URBANISME

1)-LE PLU : c'est un dossier qui hélas piétine.

La personne des services de l'Etat, chargée des zones humides, se fait attendre pour y apporter des modifications.

Une nouvelle réunion est programmée, avec M. LE MONNIER, des services de la DDTM, 27 février 2014 pour affiner le zonage des zones constructibles en dehors de l'agglomération.

Les orientations d'aménagement des zones AU ne sont pas arrêtées

Le règlement est sur le point d'aboutir.

Une évaluation environnementale a déjà été réalisée, mais les services de la DREAL en demande une autre qui se rapporte aux zonages d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales.

En restant optimiste, l'approbation du PLU par le conseil municipal pourrait avoir lieu en décembre 2014.

2)-le lotissement de communal : ce dossier est enclenché depuis près de 3 ans avec le concours des services de l'Etat (DDTM et Bâtiments de France). Une nouvelle réunion s'est tenue le 4 février 2014 avec les services de la DDTM où un consensus a été trouvé mais qui reste soumis à l'approbation de l'architecte des Bâtiments de France.

**MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM** (syndicat départemental d'énergie du Morbihan)

Vu les statuts du syndicat adoptés le 20 janvier 1965 et modifiés le 10 novembre 2004, le 19 décembre 2006 et le 7 mars 2008.

Vu la loi N° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle et notamment son article 57.

Vu l'article L 5211-20 du CGCT

M. le Maire expose :

M. le Maire rappelle aux Membres du Conseil municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par délibération de son Comité syndical en date du 12 décembre 2013, le SDEM a lancé une procédure d'adaptation de ses statuts.

Cette adaptation porte sur l'intégration d'une nouvelle compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres en matière d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.

La proposition d'adaptation des statuts faite ci-après a donc pour but de permettre au SDEM de répondre opportunément à la demande de certains adhérents. Les communes restent, à terme, libres de leur choix puisqu'il s'agit de compétences dites « à la carte » qu'elles pourront ensuite décider ou pas de transférer au syndicat.

Il est proposé d'insérer aux statuts actuels un article 3.2.5 intitulé : Infrastructures de charges pour les véhicules électriques ou hybrides

« le syndicat exerce en lieu et place des communes qui en font la demande, la compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT

- création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.
- Mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité à l'alimentation des infrastructures de charge ».

Il s'agit pour le SDEM de répondre aux communes qui le solliciteraient et de contribuer ainsi à l'équipement des communes morbihannaises en matière d'infrastructures de charge.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT.

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Approuve la modification proposée des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, selon les dispositions de l'Article L5211-20 du C.G.C.T. ;  
Précise que la présente délibération sera notifiée au Président du **SDEM**.

#### **D-24FEVRIER2014-13**

### **BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON VALEUR**

Mme PARE, 1<sup>ère</sup> adjointe présente un document, établi par la trésorerie de Port-Louis, totalisant 730,51 € d'admission en non valeur, somme non récupérable puisque les 6 foyers concernés ont déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France qui a effacé la dette en question. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés vote l'admission en non valeur telle que présentée.

#### **D-24FEVRIER2014-14**

### **PARTICIPATION AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)**

Le fonds départemental de solidarité pour le logement (FSL) permet d'aider les personnes qui rencontrent des difficultés à payer leur loyer mais aussi leurs factures d'énergie.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sur proposition de la direction générale des interventions sanitaires et sociales (DDISS) vote une participation de 0,10€/habitant, soit 3 100 h (source INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2014) x 0,10€ = 310€.

#### **D-24FEVRIER2014-15**

### **RYTHMES SCOLAIRES**

Un comité de pilotage a été créé pour la mise en place des rythmes scolaires. Il comprend 30 membres représentant les enseignants, les parents d'élèves, les associations, les élus... Ce comité a arrêté les créneaux horaires des rythmes scolaires qui ont été validés par l'inspection d'académie. Il se réunira à nouveau le 27 février 2014 pour travailler plus particulièrement sur les activités.

#### **D-24FEVRIER2014-16**

### **DÉGRADATIONS**

Les WC publics, situés à côté de la mairie, ont été entièrement dégradés. Ils sont aujourd'hui hors d'usage. Ils seront réparés. Des WC aux normes « handicapés » seront construits, espace Max JACOB, derrière l'abri-bus, ultérieurement.

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint, rappelle que la rue du Pont-Lorois et des rues adjacentes ont fait l'objet de vol de câble de cuivre qui a eu pour effet de priver ces rues de l'éclairage public. Les réparations sont en

cours. Coût net pour la commune : 17 360€. Certains candélabres de la rue du presbytère semblent avoir connu le même sort. Il sera demandé au SDEM (syndicat départemental d'énergie du Morbihan) d'établir un devis.

Eclairage du stade de la Madeleine : il n'est que partiellement opérationnel depuis quelques temps. Jean-Luc LE LEUCH, adjoint, a rencontré à nouveau le responsable de l'entreprise SDEL pour y remédier. Certains dirigeants de l'ESM s'agitent. Qu'ils se rassurent, les élus ne restent pas sans rien faire et toutes suggestions constructives seront les bienvenues.

#### **D-24FEVRIER2014-17-1**

### **CONVENTION DE PUBLICITÉ AVEC LE CENTRE ÉQUESTRE « des GRANDS PINS »**

Le centre équestre « des grands pins », situés à Plouhinec sur la route de Ste Hélène demande l'autorisation de poser un panneau publicitaire, pour signaler son activité, en bordure de la RD 9, sur le stade de la Madeleine. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés donne son accord, fixe la redevance annuelle à 150€. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention ci-annexée.

#### **D-24FEVRIER2014-18**

### **RUE du CLOS du BOURG**

Un lotissement d'une dizaine de lots verra le jour prochainement dont l'accès se fera par la rue de la mairie entre les n° 3 et 5. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de dénommer la rue créée : rue du clos du bourg.

#### **D-24FEVRIER2014-19**

### **REDADEG**

L'association « ar redadeg a di da di » a pour objectif d'organiser un relais pédestre à travers la Bretagne qui poursuit deux objectifs principaux :

- promouvoir l'usage et le développement de la langue bretonne dans la société
- collecter des fonds pour soutenir des projets participant au développement de la langue bretonne

Cette course relais est organisée tous les 2 ans depuis 2006. Le circuit s'allonge régulièrement :

2008 : 600 km – 2010 : 1 200 km – 2012 : 1 500 km – 2014 : 1 500 km

Elle se déroulera du 24 au 31 mai (24/24 nuit et jour) et empruntera la RD 781 qui passe sur Merlevenez (entre Plouhinec et Riantec), le 28 mai 2014 à 6h. Le comité organisateur propose aux collectivités locales d'acheter un km ou plus au prix de 200€/km.

L'argent collecté servira à financer :

• Système de podcast d'émissions radio et système VOD

• Livres pour adultes à écouter et traductions d'ouvrages étrangers pour enfants

• Stages d'été pour adolescents

• Pièces de théâtre, collectage de textes et pièces sur un site dédié

• Matériel pédagogique pour les professionnels des centres de loisirs, des crèches

• Réseau d'écoles par immersion DIWAN

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote par 22 voix pour et une abstention (Philippe JUSTOM) l'achat d'un km (200€).

## **D-24FEVRIER2014-20**

### **CONSTRUCTION D'UNE STÈLE – DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

Le comité de défense de Brandérion – Nostang pour le maintien de l'échangeur de « Boul Sapin » entre la RN 165 et le CD 158 demande une aide financière pour l'implantation d'une stèle en mémoire de tous ceux et celles qui ont défendu l'échangeur de « Boul Sapin ». Coût de la stèle : 2 862€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote par 22 contre et 1 abstention (Marie-Hélène LE CORRE).

## **D-24FEVRIER2014-21**

### **DIVERS**

Didier LE BLIMEAU, conseiller municipal délégué à la jeunesse, demande la possibilité d'étudier la pose d'une cloison amovible à l'ALSH pour permettre l'organisation simultanée de 2 activités totalement différentes. Aujourd'hui, il est difficile de faire côtoyer l'aide aux devoirs avec la garderie périscolaire. Philippe JUSTOM, conseiller municipal, propose de faire visiter un bâtiment équipé d'une cloison amovible.

Christine LE BRAS, conseillère municipale, demande la pose d'un cache sur le thermostat installé dans l'ALSH pour empêcher les enfants de le dérégler.

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint aux associations, informe de la course pédestre dénommée « Wing for life » qui sera organisée simultanément dans 35 pays différents. Pour la France, c'est le Morbihan qui a été retenu. Elle partira d'Hennebont pour arriver à Pontivy en passant par Merlevenez. Chaque participant versera 60€. L'argent collecté servira à la recherche pour les maladies liées à la moelle épinière. 3 à 4 000 participants sont attendus. Un point repos est prévu à Kermadio. Jean-Luc LE LEUCH sollicite le concours des membres du conseil municipal et fera appel aux associations communales.

## CONVENTION

Entre les soussignés :

**La commune de Merlevenez**, propriétaire de la parcelle cadastrée ZH 252, représentée par son Maire, Jean-Michel CORLAY, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 24 février 2014

ET

**M. Julien GERMOND**, directeur du centre équestre des grands Pins à Kervehenec en Plouhinec (Morbihan) qui demande l'implantation d'un panneau de pré-enseigne,

### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup>** : la commune de MERLEVENEZ autorise M. Julien GERMOND, directeur du centre équestre des grands Pins à Kervehenec en Plouhinec (Morbihan) à implanter un panneau de pré-enseigne sur le terrain communal qui borde la RD 9.

**Article 2** : M. Julien GERMOND, directeur du centre équestre des grands Pins à Kervehenec en Plouhinec (Morbihan) supportera les frais de confection et de pose du panneau et versera une redevance annuelle de 150 € qui pourra être actualisée sur simple décision du conseil municipal.

**Article 3** : la maquette du panneau de pré-enseigne sera soumise préalablement à l'approbation de M. le Maire.

**Article 4** : la présente convention sera reconduite annuellement par tacite reconduction. Toutefois, elle pourra être dénoncée par l'une des parties, sans dédommagement, par simple lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois avant la date anniversaire de la présente convention.

|                                       |                                   |  |
|---------------------------------------|-----------------------------------|--|
| <b>Jean-Michel CORLAY</b>             | <b>Martine PARÉ</b>               | <b>Philippe LE LEVÉ</b>                  |
| A donné pouvoir à<br>Philippe LE LEVÉ |                                   |  |
| <b>Claude LE GOFF</b>                 | <b>Jean-Luc LE LEUCH</b>          | <b>Didier LE BLIMEAU</b>                 |
|                                       |                                   |  |
| <b>Yves GAUTIER</b>                   | <b>Claude JAFFRÉ</b>              | <b>Marie-Hélène LE CORRE</b>             |
|                                       |                                   |  |
| <b>Christine BOULAIS</b>              | <b>Michel LE SAUSSE</b>           | <b>Marie-France PONGÉRARD</b>            |
|                                       |                                   |  |
| <b>Isabelle CORLAY</b>                | <b>Etienne LE BORGNE</b>          | <b>Bruno LE BOSSER</b>                   |
|                                       |                                   |  |
| <b>Philippe JUSTOM</b>                | <b>Philippe LE SERREC</b>         | <b>Nathalie LE LABOUSSE</b>              |
|                                       |                                   | A donné pouvoir à<br>Marie-Aimée LE HUEC |
| <b>Lionel TIBULLE</b>                 | <b>Patrice LE PADELLEC</b>        | <b>Marie-Aimée LE HUEC</b>               |
|                                       |                                   |  |
| <b>Christine LE BRAS</b>              | <b>Valérie LEGROS</b>             |  |
|                                       | A donné pouvoir à<br>Martine PARÉ |  |